L'environnement et ses représentations : une mise en scène en évolution

Amel Allik1

Cet article porte sur l'étude de la circulation des discours sur l'environnement dans les prises de parole de trois acteurs institutionnels : le gouvernement français, l'Union européenne et l'ONU. L'analyse diachronique des procédés de mise en scène des questions environnementales dans ces discours a fait ressortir des tendances dans l'évolution des procédés discursifs et des représentations, qui sont communes aux trois émetteurs. Une vision pragmatique, programmatique, engagée et tournée vers l'action fait son apparition à partir du début du millénaire et témoigne d'une meilleure connaissance des problématiques environnementales et d'une posture moins tournée vers le constat des problèmes que vers la définition de solutions.

L'étude de la construction des différents problèmes publics de l'environnement est au cœur des travaux sur l'environnement en sciences de l'information et de la communication. Pezzullo et Cox

Recherches en communication, n° 50 – Article publié le 10/10/2019

¹ Amel Allik est docteure en sciences de l'information et de la communication (Université Sorbonne nouvelle Paris3).

définissent ainsi l'Environmental Communication comme étant à la fois un ensemble de pratiques et un domaine d'étude. Le domaine d'étude ayant pour objectif de définir la manière dont différentes voies, « *environmental voices* », construisent l'environnement à travers leurs pratiques et leurs interactions dans l'espace public, et façonnent le monde (Pezzullo & Cox, 2018).

S'inscrivant dans cette perspective, cet article porte sur la construction sociodiscursive de l'environnement. Il s'insère dans une recherche qui va au-delà de l'étude de la construction d'un problème public en particulier, mais considère la construction de ces problèmes de l'environnement sous le signe de l'unité. Pour ce faire, la « crise environnementale » y est utilisée comme un outil conceptuel pour permettre d'éclairer la construction de la réalité sociale qu'est l'environnement. Parmi les domaines et approches théoriques qui sous-tendent cette entreprise, on peut citer la philosophie de l'environnement (Larrère & Larrère, 1997). la « crisification » que fait Morin de la crise (Morin, 1976), les travaux sur la construction des problèmes publics (Gusfield, 2009; Céfaï, 1996), et la théorie des objets hybrides de Latour (Latour, 1991). On entend par la « crise environnementale » un ensemble de problèmes publics et de questions en gestation (qui ne sont pas encore problématisées /publicisées), ayant pour origine commune une relation de disjonction entre l'homme et la nature. Afin d'étudier la configuration de cette crise, l'étude de la circulation des discours et des représentations des acteurs de l'environnement y est un point central. Sont exposés ici les résultats de l'analyse de la mise en scène de l'environnement à travers les prises de parole de trois acteurs institutionnels : le gouvernement français, l'Union européenne et l'ONU.

Ces prises de parole concernent des discours résultant d'une volonté politique. Les lois et les politiques en la matière constituent souvent des réponses à des événements comme les catastrophes et les scandales écologiques, et aux revendications de certains groupes sociaux, comme le note Lascoumes : « Plus que d'autres secteurs, l'environnement a pris place dans les agendas environnementaux sous la pression d'une double mobilisation :

celle des mouvements sociaux associatifs, mais aussi celle de groupes d'experts. » (Lascoumes, 2012, p. 80)

Pour Lascoumes, la prise de décision politique qui se manifeste dans ces textes fait toujours face à deux groupes d'influence : les lobbys et les experts. Ces deux groupes peuvent être liés, lorsque la production des connaissances scientifiques est financée et contrôlée par les lobbys industriels dans le but d'orienter les décisions politiques. Ceci est particulièrement visible concernant les questions sensibles comme celles des OGM et du nucléaire par exemple (Lascoumes, 2012).

C'est dans l'interaction de ces groupes d'acteurs, et d'autres encore, dans les différentes arènes de l'espace public et à travers la circulation de leurs discours, que les problèmes publics de l'environnement se construisent. Dans ce processus, la prise de décision politique qui correspond à la phase de proposition de solutions (Céfaï, 1996), prend souvent l'aspect de textes institutionnels instituants (Oger & Ollivier-Yaniv, 2003), lissés, à l'énonciation apparemment homogènes et débarrassés de toutes les traces de la conflictualité qui les sous-tend (Krieg-Planque & Oger, 2010).

1. Description du corpus et de la méthode d'analyse

Les discours retenus pour l'analyse ont été émis entre 1972 et 2015 par l'ONU, l'Union européenne et l'État français. Le point commun de ces textes est qu'ils sont tous des textes emblématiques de l'émergence des problématiques environnementales dans l'espace public international, européen et français. Ainsi, ce sont ces textes qui sont systématiquement cités par les chercheurs spécialisés dans le droit de l'environnement dans leurs publications généralistes traitant de ce domaine du droit (Raphaël, 2007; Lavieille, 2010). Ce sont aussi ces textes qui sont mis en avant par les institutions qui les émettent quand elles expliquent le cheminement et le développement de leur action dans ce domaine. Un autre point commun est que ce sont des textes qui ont une vision globale de l'environnement, en ce sens qu'ils ne se focalisent pas sur un problème public en particulier.

Les résultats présentés ici sont issus d'une analyse qualitative² qui part de la situation de communication de chaque texte, et qui a permis d'esquisser des points de repère quant à l'évolution de la vision de l'environnement dans les discours des trois émetteurs. Ils concernent un ensemble de textes³ émis à intervalles réguliers, et qui n'ont pas tous le même statut ni les mêmes destinataires. Il s'agit :

- de programmes d'action qui s'adressent prioritairement à des institutions et à des administrations : les sept programmes d'action européens (PAE 1973 - 2013) et les trois stratégies nationales françaises de développement durable (SNDD 2003, 2010, SNTEDD 2015);
- et d'actes consensuels internationaux non contraignants qui concernent prioritairement les parties contractantes, à savoir les déclarations et les programmes de l'ONU depuis 1972 : Déclaration de Stockholm (1972), Déclaration de Rio (1992), Déclaration de Johannesburg (2002), Déclaration de Rio+20 (2012), Agenda 21 (1992), Déclaration du millénaire (2000), Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2015).

L'analyse de ces prises de parole s'intéresse particulièrement à la mise en scène des thèmes de l'environnement dans les discours de ces trois acteurs, en fonction de leurs contraintes et de leurs enjeux. La méthode utilisée relève de l'analyse du discours et prend en considération l'étude des stratégies discursives telles que définies

² Cette étude qualitative a été menée à l'issue d'une analyse quantitative qui a permis de dégager les thèmes communs et ceux qui sont spécifiques à chaque émetteur.

³ Le corpus de la recherche comporte aussi d'autres textes qui sont moins significatifs quant à l'évolution des représentations de l'environnement qui constitue l'objet de cet article :

pour le corpus français : la Charte de l'environnement (2004) et les lois Grenelle 1 (2009) et 2 (2010);

pour le corpus européen : l'Acte unique européen, (1987), la version consolidée du Traité instituant la Communauté européenne (2002), les stratégies européennes de développement durable (2001, 2006);

[•] pour le corpus onusien : le rapport Brundtland (1987).

par Charaudeau. Pour cet auteur, tout acte de communication se fait dans une situation de communication composée de différents éléments : les identités des interlocuteurs, leurs visées, leurs propos et les dispositifs de l'échange. Ayant tendance à se répéter, ces situations se stabilisent en types qui se définissent par des caractéristiques internes et externes. Ces caractéristiques sont à la fois des contraintes à respecter, mais aussi des points de repère. Elles constituent des « contrats de communication » récurrents qui structurent les différentes situations de communication (Charaudeau, 2004).

Liés par ce contrat, les locuteurs dans une situation de communication ont aussi une marge de liberté qui leur permet en fonction de leurs visées et des enjeux de cette situation, d'établir des choix dans la manière de dire ce qu'ils ont à dire. Entre contraintes et marges de liberté, les locuteurs construisent leurs stratégies discursives. Ils configurent ainsi et mettent en scène leur propos (Charaudeau, 1992, p. 643).

2. Stratégies et représentations de l'environnement

Les stratégies discursives identifiées dans les textes analysés correspondent à deux grands types d'enjeux : d'abord des enjeux de crédibilité, puis des enjeux de captation. Par ailleurs, des tendances générales communes aux trois émetteurs ont été révélées. En effet, l'évolution des textes converge vers l'émergence d'une vision de l'environnement pragmatique et programmatique, lucide, et plus tournée vers l'action. Cette vision dénote une meilleure connaissance des problématiques environnementales et une meilleure expérience dans la définition des solutions. À cet effet, on peut voir l'apparition de quatre grands types de stratégies : la simplification, la captation, l'engagement et le rapprochement.

2.1. Vers des stratégies de simplification

Du point de vue formel, les textes des trois émetteurs institutionnels évoluent vers la simplification. Dans les textes

onusiens analysés, la simplification aboutit progressivement à la fusion de la déclaration et du programme.

Parmi les déclarations retenues, quatre sont émises par la Conférence de Nations Unies sur l'environnement (Stockholm, Rio, Johannesburg et Rio+20). Les deux autres sont émises par l'Assemblée générale des Nations unies. Les trois premières conférences de l'environnement adoptent plusieurs documents, dont à chaque fois une déclaration et un plan d'action/de mise en œuvre. *A contrario*, la Conférence de Rio+20, l'Assemblée du millénaire (2000) et le Sommet des Nations Unies de 2015 ont adopté à chaque fois un document unique.

L'analyse des six déclarations adoptées par les Nations Unies a montré une évolution progressive des relations entre la déclaration politique et le programme d'action. Avant 2000, une distinction nette est établie entre la première, constituée des principes, et le second, tourné vers l'action. La Déclaration du Millénaire se fait plus programmatique. Constituée de 32 points répartis sur huit titres, seul le premier titre renvoie à des « valeurs et principes ». Les sept autres parties correspondent à une visée définitoire et explicative d'une démarche que l'on ne trouve pas dans les déclarations précédentes, et qui est plus caractéristique du programme d'action que de la déclaration politique. Pour chaque objectif sont énumérées des décisions et des sous-objectifs quelquefois mesurables et délimités dans le temps. Dans une moindre mesure, la Déclaration de Johannesburg présente aussi quelques unes des caractéristiques du programme, notamment quant à sa structure. La Déclaration n'est pas structurée en principes, mais elle est constituée de 37 points répartis sur six titres.

À partir de 2012, on assiste à une fusion entre la déclaration et le programme. La déclaration finale de Rio+20 porte un titre : *L'avenir que nous voulons*. Texte assez long, elle est constituée de 283 points répartis sur six titres qui se subdivisent en sous-titres. Comme dans la Déclaration du Millénaire, plusieurs points ont une visée définitoire et/ou explicative d'une démarche.

Cette fusion entre la déclaration et le programme évolue et se présente en 2015 sous la forme d'un programme comportant une déclaration. Le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 porte également un titre : *Transformer notre monde*. Il est constitué de 91 points répartis sur cinq titres. La Déclaration correspond à l'un de ces titres.

Le rapprochement entre le programme et la déclaration exprime le passage vers des stratégies de pragmatisme, plus tournées vers des actions concrètes et précises que vers la simple déclaration de principes généraux. Les mêmes stratégies émergent peu à peu dans les textes européens et français.

Concernant les PAE, leur structure et leur longueur sont très variables d'un programme à l'autre. Elles tendent cependant vers la simplification et vers une personnalisation de chaque programme qui comporte chacun, à partir de 1993, un titre : Vers un développement soutenable (1993), Environnement 2000, notre avenir, notre choix (2001), Septième programme d'action à l'horizon 2020. Bien vivre, dans les limites de notre planète (2013). Ce dernier programme est épuré et direct. Sans table des matières, il est constitué de paragraphes numérotés et est organisé en objectifs prioritaires, avec des actions et des échéances. Cette organisation ressemble à celle du Programme de Développement Durable de l'ONU de 2015. Les PAE sont de moins en moins lourds, de plus en plus ciblés et épurés.

Les mêmes procédés sont visibles dans l'évolution des SNDD françaises. La première SNDD (2003) est très différente des deux autres. C'est un texte long, en deux parties principales intitulées « Les objectifs » et « Programmes d'actions », et plusieurs parties périphériques. Sobre, minimaliste avec très peu de couleurs, il a une structure fragmentée qui donne une impression de redites et rend la lecture peu fluide. Les SNDD suivantes sont totalement différentes. Moins longues, plus épurées, elles sont structurées en thématiques, appelées « défis » dans la SNDD 2010 et « axes transversaux » dans la SNTEDD 2015.

2.2. Vers des stratégies de captation

La tendance à la simplification formelle progressive des textes des trois émetteurs s'accompagne par l'émergence de stratégies de captation du destinataire. En effet, dans le corpus français, les SNDD de 2010 et de 2015 se distinguent de celle de 2003 par des stratégies de captation esthétiques. On peut noter notamment l'utilisation de différentes couleurs dès la page de couverture et dans tout le document, l'utilisation d'un code couleur distinct pour chaque thématique qui est visible dès le sommaire qui rappelle les fiches pratiques ou les manuels scolaires, le recours à des pictogrammes dans la SNDD 2010 et à plusieurs images dans la SNTEDD 2015, l'utilisation d'encadrés en couleurs qui mettent en évidence des chiffres clés ou des définitions, ou encore l'illustration par des schémas explicatifs dans la SNTEDD 2015.

Documents attrayants, la SNDD 2010 et la SNTEDD 2015 sont fluides, très clairs et pragmatiques. À ce titre, les stratégies de captation esthétique sont au service de la didacticité. On peut y voir un effort destiné à faciliter la compréhension du contenu des SNDD par le destinataire.

La captation se manifeste aussi à travers le linguistique, dans les introductions et les avant-propos. Grâce à des procédés de dramatisation, les SNDD se présentent comme la solution à un mal. Cette dramatisation n'est cependant pas mise en scène de la même manière et témoigne là aussi d'une évolution dans les stratégies de pathémisation. Dans la SNDD 2003, on peut déceler une vision presque sombre axée sur l'imminence du danger, notamment par l'énumération des différentes menaces qui créent un effet d'amplification. Cette vision devient plus lucide, positive et optimiste dans la SNTEDD 2015.

Des stratégies de captation font leur apparition également dans les introductions des derniers PAE. Les introductions des premiers PAE consistaient en une simple description objective des actions (ce qui a été fait, ce que sont les résultats, et les caractéristiques du nouveau programme). Dans le PAE 2001, on peut noter l'apparition de la modalité du souhait, à travers l'expression « nous voulons ». Répétée au début de chaque phrase, cette anaphore contribue à créer un effet d'amplification et d'insistance :

Un environnement propre et sain, voilà un élément du niveau de prospérité et de la qualité de vie que nous souhaitons pour nousmêmes aujourd'hui, et pour nos enfants demain. Nous voulons que notre air, notre eau et nos aliments soient exempts de polluants et de contaminants; nous voulons vivre sans être dérangés par le bruit; nous voulons admirer la beauté des campagnes, des côtes intactes et des paysages montagneux inaltérés. Nous voulons également un monde qui ne soit pas menacé par les changements climatiques.

Le souhait devient projection dans l'avenir dans la PAE 2013. Il est à noter que cette stratégie de projection apparaît aussi dans la SNTEDD de 2015 et dans le programme onusien du développement durable de 2015, et permet de rendre présent un univers désiré et fantasmé:

En 2050, nous vivons bien, dans les limites écologiques de notre planète. Nous devons notre prospérité et la bonne santé de notre environnement à notre économie innovante et circulaire, qui ne connaît pas de gaspillages et dans laquelle les ressources naturelles sont gérées de manière durable et la biodiversité est préservée, estimée et restaurée, de telle sorte à renforcer la résilience de notre société. Notre croissance à faibles émissions de CO2 est depuis longtemps dissociée de l'utilisation des ressources, créant la dynamique nécessaire à l'émergence d'une société mondialisée sûre et durable. (PAE 2013)

2.3. De la reconnaissance à l'engagement

La captation du destinataire va de pair avec une évolution dans l'énonciation. Dans le corpus onusien, un point marquant est celui du passage de stratégies de reconnaissance de principes vers des stratégies d'engagement. En effet, Les déclarations de Stockholm et de Rio utilisent presque exclusivement le délocutif⁴. La Conférence des Nations Unies y proclame des principes et des

4 Le délocutif est un acte énonciatif caractérisé par l'absence du locuteur et de l'interlocuteur. L'élocutif correspond à un acte énonciatif où le locuteur est présent. Pour plus de détails, voir Charaudeau (1992, pp. 569-577).

_

obligations, et reconnait l'existence de problèmes ainsi que les valeurs et les actions que chacun doit adopter et faire.

À partir des années 2000, l'élocutif devient prégnant dans les quatre déclarations de l'ONU. L'énonciateur s'identifie en se désignant par un « nous » suivi d'un nom apposé. Il précise même le contexte spatial et temporel de son énonciation :

1. Nous, chefs d'État et de gouvernent, nous sommes rassemblés au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, du 6 au 8 septembre 2000, à l'aube d'un nouveau millénaire, pour réaffirmer notre foi dans l'Organisation et dans sa Charte, fondements indispensables d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste. (Déclaration du millénaire, 2000)

En même temps que l'énonciateur se désigne clairement, en s'exposant, il ne se contente plus de reconnaitre des principes. Il s'engage à faire :

12. Nous sommes déterminés à prendre d'urgence des mesures pour réaliser le développement durable. Nous réaffirmons par conséquent notre engagement en faveur du développement durable et nous emploierons à évaluer les progrès accomplis et les lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des documents issus des grandes réunions au sommet consacrées au développement durable, et à faire face aux défis existants et nouveaux. Nous nous déclarons déterminés à donner suite aux thèmes de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, à savoir une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et le cadre institutionnel du développement durable. (L'avenir que nous voulons, 2012)

Cet engagement repose sur la reconnaissance par l'énonciateur de sa pleine responsabilité :

6. Depuis le continent africain, berceau de l'humanité, et à travers la mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable et la présente déclaration, nous nous déclarons responsables les uns envers les autres, responsables envers la

communauté des êtres vivants en général et responsables envers nos enfants. (Déclaration de Johannesburg, 2002)

Ces stratégies d'engagement renvoient à des enjeux de crédibilité. On est plus crédible quand on s'expose en se désignant et en s'engageant, que quand on se contente de reconnaitre sur un ton impersonnel.

2.4. Vers des stratégies de rapprochement

L'exposition de l'énonciateur à travers l'engagement le rend plus accessible au destinataire. Cela participe à des stratégies de rapprochement avec ce dernier. Plusieurs autres procédés au service des mêmes stratégies font leur apparition chez les trois émetteurs. Citons par exemple l'atténuation de la distance dans le corpus onusien à travers l'évolution de la relation du considérant⁵ au texte. Dans les textes émis avant 2000, le délocutif est accompagné d'un discours rapporté avec deux niveaux d'énonciation. On s'adresse aux destinataires à travers un porte-parole, un méta-énonciateur (Maingueneau, 2016) qui rapporte ce qui a été dit. Le texte de la Déclaration commence donc à chaque fois par un considérant. À partir de 2002, le considérant n'est plus intégré au texte de la Déclaration. Il est présenté directement dans la résolution qui la précède. Les déclarations de Johannesburg et de Rio+20 sont ainsi présentées en annexe d'une résolution et commencent directement par un titre, donc sans considérant. Quant aux déclarations de l'Assemblée, elles ne sont pas présentées dans l'annexe d'une résolution. Les considérants y sont très courts et sont directement suivis par le titre et le texte. Le considérant est ainsi extérieur au texte de la Déclaration ou du Programme. À travers le texte, les chefs d'État s'adressent ainsi plus directement au destinataire, et la distance est atténuée.

D'autres procédés au service du rapprochement ont été notés dans les stratégies nationales françaises de développement durable, qui sont émises par le Comité interministériel pour le

⁵ Le considérant est la partie qui précède un texte juridique et expose l'ensemble des motifs qui justifient le dispositif du texte.

développement durable et destinées aux agents et administrations de l'État. Du point de vue énonciatif, on remarque une récurrence dans la manifestation de l'énonciateur dès qu'il s'agit de décrire le contexte de la SNDD, c'est-à-dire l'état de la planète, ce qui a été fait avant et ce qui reste à faire. Dans ce cas, l'énonciateur n'est pas extérieur à son propos. Par contre, il l'est quand il s'agit de décrire les SNDD elles-mêmes, les objectifs et les actions à entreprendre. Dans ce second cas, c'est le délocutif qui est utilisé. Par ailleurs, les stratégies 2003 et 2015 se distinguent par la coprésence de deux énonciateurs. En effet, un avant-propos signé par le Président du Conseil interministériel pour le développement durable précède l'introduction du document.

En lui-même, l'avant-propos signé contribue au rapprochement avec le destinataire, qui n'est cependant pas fait de la même manière d'une SNDD à une autre. De même que la SNDD 2003 esquisse une vision presque sombre de la situation, l'énonciateur de son avant-propos, le Premier Ministre Jean-Pierre Raffarin, a l'ethos du chef sentencieux, sérieux et sobre, qui prend de la hauteur et qui n'est pas très accessible : « Face à l'urgence et à la complexité des défis à relever, le gouvernement a choisi d'avancer de façon pragmatique et sans attendre : il a consulté, il vient de décider et maintenant il agit »

L'avant-propos de la SNTEDD 2015 est signé par Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Comme indiqué plus haut, l'univers de cette dernière SNTEDD est empreint d'une vision plus positive. L'énonciateur de son avant-propos construit l'ethos de la mère-guide sage et bienveillante. Plus accessible que l'énonciateur de l'avant-propos de la SNDD 2003, cette mère-guide apparaît dans une photographie représentant la ministre, souriante et très sereine, et parle en son nom propre : « c'est ce que je souhaite avec cette stratégie ». Elle est tantôt dans le constat lucide, tantôt dans l'incitation et le rassemblement en montrant le chemin et en dispensant des encouragements pour persévérer sur la bonne voie : « Pour que nous réussissions à engager pleinement cette transition par une politique de la preuve, la mobilisation des forces vives du pays doit être le maître mot et elle est en marche. Il nous appartient à tous de l'accélérer ».

Des stratégies de rapprochement sont également utilisées dans les PAE. Ces programmes sont émis par le Conseil de l'Union européenne (ou Conseil des Communautés européennes). Ils s'adressent prioritairement aux États membres et à leurs institutions. Les textes établissant les PAE n'ont pas tous la même valeur juridique. Le premier PAE est établi par une déclaration. Jusqu'à 1993, les PAE sont ensuite établis par une résolution. Les PAE 2001 et 2013 sont établis par une décision, acte entièrement contraignant (Cornu, 2014). Par ailleurs, avant 2001, les PAE étaient publiés dans le Journal Officiel dans la partie « Communication et Information ». Par la suite, les PAE apparaissent dans la partie Législation⁶. La valeur juridique de ces programmes a donc évolué, et ces derniers sont ainsi de plus en plus contraignants.

L'évolution du caractère contraignant de ces programmes va de pair avec l'apparition de la manifestation de la subjectivité de l'énonciateur et de l'élocutif à partir du PAE de 1993. Les modalités de souhait et de projection dans les PAE 2001 et 2013 évoquées plus haut vont également dans ce sens. Ces manifestations sont assez limitées mais relèvent là encore, dans des textes législatifs d'habitude gouvernés par l'objectivité et la distanciation, de stratégies de rapprochement.

Un autre procédé relevant de stratégies de rapprochement consiste en l'inclusion du destinataire. L'obligation de faire peut s'exprimer dans le délocutif et la généralisation qui permet de la présenter comme s'imposant à tout le monde et s'imposant d'ellemême par son évidence. Mais une autre manière d'exprimer l'obligation apparaît dans les derniers textes. Elle passe par un « nous » incluant le destinataire. Jamais désignés par la deuxième personne, les destinataires sont présentés comme faisant bloc avec l'émetteur : ils savent et ils doivent faire. Ce procédé se rapproche d'une injonction déguisée, voire d'une forme de manipulation.

-

⁶ Le texte du PAE 2001 n'apparaît pas du tout dans le Journal Officiel de l'UE, mais uniquement dans la Communication de la Commission au Parlement et au Conseil de l'UE. Dans la partie « Législation » du Journal Officiel de l'UE, apparaît seulement la Décision 1600/2002/CE du Parlement européen et du Conseil, du 22 juillet 2002 qui établit ce PAE.

Le destinataire n'a ainsi pas le choix : il ne peut pas ne pas être acquis à la cause qui sous-tend ces textes : « Nous ne pouvons plus attendre...nous n'avons pas le droit à l'erreur! » (PAE 1993, Introduction).

Conclusion

L'objectif de l'analyse présentée ici était d'étudier la circulation des stratégies et procédés discursifs utilisés pour parler de l'environnement par les trois émetteurs institutionnels. La mise en évidence des points de divergence et de convergence, des similitudes et des transformations dans l'utilisation de ces procédés, a permis de mettre au jour la variation et l'évolution des représentations sur la crise environnementale. Cette dernière, faite d'objets hybrides physiques et sociaux (Latour, 1991), se configure au fur et à mesure que ses acteurs construisent les différents problèmes publics qui la constituent.

Cet article se focalisait sur la mise en scène de la crise environnementale par une partie de ses acteurs : les institutions politiques qui ont un poids non négligeable dans l'évolution et les orientations de cette question brûlante et décisive pour l'avenir de l'humanité. Les différents choix de ces émetteurs-acteurs sont liés aux contextes sociohistoriques dans lesquels ils évoluent, et ont eux-mêmes un impact sur la transformation de ces contextes. La vision plus lucide, programmatique et engagée de l'environnement qui se substitue peu à peu à la vision plutôt brouillée et constative de la fin du siècle passé, joue un rôle dans l'orientation des décisions et des actions en matière d'environnement. Les discours de ces acteurs contribuent ainsi dans l'orientation et le devenir de la crise environnementale.

Pour mieux appréhender cette crise, l'étude des prises de paroles de ses autres acteurs reste à faire. Une étude diachronique des discours des acteurs scientifiques, médiatiques et associatifs permettrait d'apporter un éclairage complémentaire sur la construction sociodiscursive de l'objet « environnement », et sur les interactions entre ses représentations, ses discours et son évolution dans nos sociétés.

Références

Céfaï, D. (1996). La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques. *Réseaux : le temps de l'événement* 75, 43-66. doi : 10.3406/reso.1996.3684

Charaudeau, P. (2004). Le contrat de communication dans une perspective langagière : contraintes psychosociales et contraintes discursives. Dans M. Bromberg & A. Trognon (Éd.), *Psychologie sociale et communication* (pp. 109-120). Paris : Dunod.

Charaudeau, P. (1992). Grammaire du sens et de l'expression. Paris : Hachette.

Cornu, G. (2014). Vocabulaire juridique (10° éd.). Paris : PUF.

Gusfield, J. (2009). La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique (D. Céfaï, trad.). Paris : Economica.

Krieg-Planque, A., & Oger, C. (2010). Discours institutionnels. Perspectives pour les sciences de la communication. Dans *Mots. Les langages du politique*. 94, 91-96. Disponible à http://journals.openedition.org/mots/19870.

Larrère, C. & Larrèrre, R. (Éd.). (1997). La crise environnementale. Paris : INRA.

Lascoumes, P. (2012). Action publique et environnement. Paris: PUF.

Latour, B. (1991). *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*. Paris : La Découverte.

Lavieille, JM. (2010). *Droit international de l'environnement* (3° éd.). Paris : Ellipses. Maingueneau, D. (2016). *Analyser les textes de communication* (3° éd.). Paris : Armand Colin

Morin, E. (1976). Pour une crisologie. *Communications : la notion de crise* 25, 149-163. doi: 10.3406/comm.1976.1388

Oger, C., & Ollivier-Yaniv, C. (2003). Du discours de l'institution aux discours institutionnels : vers la constitution de corpus hétérogènes. Communication en ligne, disponible à : http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/06/22/84/PDF/sic_00000717.pdf.

Pezzullo, P.C. & Cox, R. (2018). *Environmental Communication and the Public Sphere* (5° éd.). Thousand Oaks, California: Sage.

Raphaël, R. (2007). *Droit et administration de l'environnement* (6° éd.). Paris : Librairie générale de droit.



ND Publié sous la licence Creative Commons

«Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale – Pas de Modification 4.0 International» (CC BY-NC-ND)